Association Intercommunale Scolaire de Genolier et Environs

CONSEIL INTERCOMMUNAL DU 28.9.2016

Rapport de la commission de gestion et finances sur le préavis 04/2016 relatif aux dépenses extrabudgétaires

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Notre commission s'est réunie le 15 septembre 2016 à la salle de réunion AISGE pour étudier le préavis cité en titre en présence de Mmes Florence Rattaz, présidente du CODIR, Dominique Althaus, secrétaire générale, et Jannick Burnier, boursière, que nous remercions pour la clarté de leurs explications.

Nous tenons tout d'abord à relever que le montant de CHF 20'000.- par cas est identique à celui accordé par le Conseil intercommunal pour la législature 2011-2016. En effet, ces dépenses extrabudgétaires ont très peu été utilisées lors de la législature précédente (remplacement de stores endommagés et achat de meubles pour les nouveaux locaux AISGE) et n'ont jamais exigé un dépassement de la limite fixée. Le budget est calculé de manière assez large pour absorber la plupart des imprévus.

Par contre, notre commission insiste pour que le Conseil intercommunal soit informé de manière transparente sur chacune de ces dépenses, ce qui n'a pas été le cas lors de la législature précédente. Dès cette année, la secrétaire générale nouvellement engagée aura la charge de rédiger un rapport de gestion où l'emploi fait de cette compétence devra être clairement mentionné.

Au vu de ce qui précède, la commission de gestion et finances vous recommande d'approuver ce préavis en accordant au Comité de direction, pour la législature 2016-2021, un montant de CHF 20'000.- comme compétences financières pour des dépenses imprévisibles et exceptionnelles.

Luc Badan

Trélex, le 16 septembre 2016

La commission de gestion et finances (membres présents)

Patricia Audétat

Thomas Kriha